

REGLEMENT DE L'INTERNAT

Vous disposez d'un internat accueillant ; il est un service rendu aux familles. Les dispositions générales du règlement intérieur du lycée s'y appliquent. Le règlement de l'internat vient préciser certaines règles de fonctionnement propres à l'internat.

CADRE GENERAL

- Vous êtes **responsable** de votre chambre (murs et mobiliers). Par conséquent, toutes inscriptions, tags, **sont interdits**.
- Les chambres, qui peuvent accueillir trois élèves, ne doivent pas demeurer ouvertes en l'absence d'élèves, ceci afin d'éviter d'éventuels vols. Demander au surveillant de fermer les chambres s'il n'y a personne. (pas de possibilité de recours en cas de vol : cf contrat éducatif)
- Tous les matins, les lits doivent être faits, les chambres **rangées et propres**. (rien ne doit traîner.)
- **Tous les quinze jours au minimum, le linge de lit devra être changé**. Les élèves doivent amener chez eux draps, taie, housse de couette afin d'être lavés. (le duvet de camping n'est pas accepté.)
- **Il est impérativement interdit de fumer dans les dortoirs**. (Chambres, couloirs et sanitaires.)
- **Tous les appareils électriques sont interdits** (télé, cafetière, etc.....)

RYTHME

Matin	Lever : 7 H	Sortie du Dortoir : 7h15	Fermeture : 7h30
Fin des cours d'externat : 16h45	Etude en salle : 17h30	Fin d'étude : 18h30	Repas : 18h30 – 19h00
19h00 – 21 h Activités au choix	Etude en salle	Projection d'un film	Foyer - Activités

- **Tous les élèves internes doivent être présents dans l'établissement dès 17h30**. Les élèves de 3èmes ne sont autorisés à sortir du lycée que le mercredi après-midi.
Tout départ anticipé de l'internat est soumis à une demande écrite de la part des parents et ne devient effective qu'après acceptation du CPE, ce type de disposition doit rester exceptionnelle.
- **Lever : 7h00**. Les élèves sont tenus de se lever après la sonnerie du réveil et sont donc hors du lit lors du passage du surveillant. **La descente du dortoir s'effectue dès 7h15. Les horaires en particulier ceux de fermeture (7h 20) ne bénéficieront d'aucun assouplissement.**
- **L'étude obligatoire aura lieu de 17h30 à 18h30 en salle**. Cette plage horaire est consacrée **IMPERATIVEMENT** au travail. Le comportement de chacun doit permettre que s'instaure une **atmosphère propice au bon déroulement d'une scolarité de réussite**.
En aucun cas ne seront tolérés pendant l'heure d'étude obligatoire les téléphones mobiles.
- **Le repas du soir est pris entre 18h30 et 19h00**. Débute alors une période de temps libre où chaque interne a le choix entre un temps d'étude supplémentaire en salle, une projection en salle vidéo, un moment de détente au foyer et une activité sportive ou manuelle.
- **La montée au dortoir s'effectuera à 21h00**. Les douches doivent être prises entre 21h00 et 21h40. Après l'extinction des lumières générales (**21h45**), il est interdit alors de circuler de chambre en chambre et dans les couloirs (**sauf urgence**.)

Les meilleures conditions de vie sont proposées aux internes ; aussi, tout manquement à ce règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

NOM :	PRENOM :	CLASSE :
--------------	-----------------	-----------------

Signature des responsables :

Signature de l'élève :